

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) émet avec succès 1 milliard d'euros d'obligations sur les marchés

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel a placé avec succès sur les marchés une émission double-tranche d'un total d'1 milliard d'euros composée de :

- 500 millions d'euros d'obligations subordonnées Tier 2 de maturité 20,5 ans avec une option de remboursement anticipé à 10,5 ans, portant intérêt au taux fixe annuel de 5,00% jusqu'à la date de premier reset ;
- 500 millions d'euros d'obligations senior unsecured de maturité 5 ans, portant intérêt au taux fixe annuel de 3,75%.

Il est envisagé que les obligations soient notées par Moody's, avec une notation attendue de Baa1 pour les obligations Tier 2 et de A3 pour les obligations senior. Leur admission à la négociation sur le marché Euronext Growth Paris a été sollicitée, à compter de la date de règlement-livraison prévue le 30 avril 2024.

L'opération, dont l'objectif est d'optimiser la structure de capital du GACM et du Groupe Crédit Mutuel, a rencontré une forte demande des investisseurs, témoignant de la qualité de crédit du GACM.

Natixis a agi en tant que conseil en structuration et coordinateur global, et Natixis, CIC, J.P. Morgan et BNP Paribas ont agi en qualité de banques chefs de file sur cette opération.

Informations importantes

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une invitation à participer à l'émission des obligations dans, ou depuis, un quelconque pays dans ou depuis lequel, ou émanant de ou à une quelconque personne à laquelle, il est interdit de faire une telle invitation conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables. La diffusion du présent document dans certains pays peut être limitée par la loi. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer et de se conformer à toutes les restrictions légales et réglementaires applicables.

Les obligations ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une dispense des exigences d'enregistrement prévues par le Securities Act. Les obligations n'ont pas été ni ne seront enregistrées en vertu du Securities Act ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État ou d'un autre territoire des États-Unis et ne peuvent être offertes, vendues ou remises, directement ou indirectement, aux États-Unis ou à, ou pour le compte ou au profit de, une U.S. Person.

Contact presse :
investorrelations@acm.fr

À propos des Assurances du Crédit Mutuel

Depuis 1971, les Assurances du Crédit Mutuel imaginent, conçoivent et orientent les offres et services qui contribuent au développement de l'activité assurance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, inventeur du concept de bancassurance. Présentes sur les marchés des assurances de biens, de personnes comme de l'assurance vie, les Assurances du Crédit Mutuel proposent des solutions innovantes à plus de 13 millions d'assurés (particuliers, professionnels, entreprises et associations) sur l'ensemble du territoire, par l'intermédiaire des réseaux Crédit Mutuel participants et des réseaux CIC.

Plus d'informations sur [acm.fr](https://www.acm.fr)